

ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DÈS LES PHASES DE RÉFLEXION ET JUSQU'ÀUX LIVRAISONS Villefranche-sur-Saône (69)

2011 : Mise en place de l'écoquartier Monplaisir

Le développement du centre-ville, longtemps circonscrit à l'Ouest de la voie ferrée, franchit désormais cette dernière. Situé en continuité immédiate du centre-ville, dont il n'est séparé que par le viaduc supportant la voie ferrée, et à proximité de la gare, ce site de faubourgs d'environ 9 hectares constitue un secteur privilégié d'expansion du centre-ville.

Afin de l'intégrer dans la dynamique urbaine et renforcer son attractivité, sa requalification en écoquartier a été engagée.

La programmation comprend :

- 650 logements, dont 20 % de logements sociaux ;
- Une résidence seniors ;
- Un multiplexe (livré en 2017) ;
- Le futur siège du département du Rhône ;
- Des commerces de proximité ;
- La requalification en ateliers de l'ancienne usine, perpétuant la fonction productive du site ;
- Un parking en silo le long de la voie ferrée, isolant le quartier du bruit ;
- Un parc d'un hectare.



Le multiplexe



Plan masse de l'écoquartier

Prestations assurées par Condition Urbaine :

- Étude préalable (étude urbaine, identification des besoins et des capacités d'absorption des marchés, volet foncier, etc.) ;
- Élaboration de la programmation ;
- Concertation ;
- Création de la ZAC ;
- Désignation de l'aménageur (SERL).

Référent : Joël LE MINOUS, Directeur des services techniques, Ville de Villefranche

Avancement :

- Désignation de l'aménageur en 2012
- Mission d'AMO (promoteur) : en cours

2012 : Assistance à cession de charge foncière

Propriétaire d'une friche commerciale en centre-ville, la ville a cédé ce tènement à un opérateur privé en vue de sa requalification en logements et bureaux.

Prestations assurées par Condition Urbaine :

- Rédaction du cahier des charges ;
- Organisation de la consultation ;
- Assistance aux opérations de cession.

Référent : Joël LE MINOUS, Directeur des services techniques, Ville de Villefranche

Avancement : opération livrée en 2016 et 2018 (deux tranches)



Friche Mr. Bricolage



Carré Hugo

2016 : Étude urbaine sur le quartier gare

Maîtrise d'Ouvrage : Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône + Ville

La ville et la communauté d'agglomération ont pour ambition de :

- Renforcer l'urbanisation au droit de la gare, favorisant ainsi des alternatives à la voiture individuelle ;
- Mener un travail de couture urbaine entre l'Ouest et l'Est des voies ferrées ;
- Renforcer le tissu économique du quartier, en profitant de son accessibilité.

Prestations assurées par Condition Urbaine :

- Définition de périmètre ;
- Analyse foncière ;
- Harmonisation des attentes (Ville et Communauté d'Agglomération) ;
- Programmation urbaine.

Avancement : étude en cours

Référents :

- 1/ Jean-Yves NENERT, Directeur du pôle Aménagement et gestion de l'espace
- 2/ Joël LE MINOUS, Directeur des services techniques, Ville de Villefranche



Mutation préalable des usages

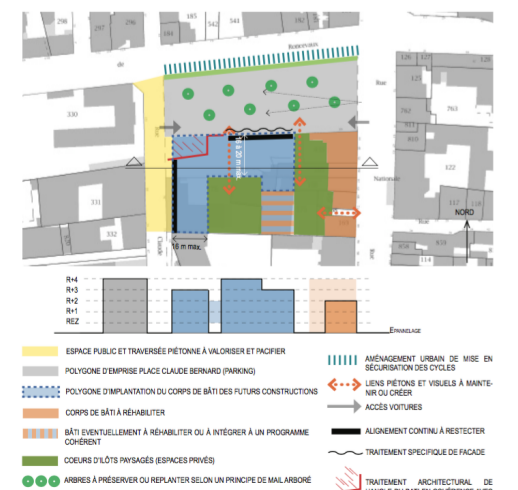
2018 - en cours : mise en place d'OAP

Condition Urbaine élabore ou met à jour des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les secteurs suivants :

- Place Claude Bernard ;
- Quartier «Ampère-Frans».

Prestations assurées :

- Élaboration des schémas de principe ;
- Rédaction ;
- Justification (intégration urbaine et fonctionnelle, équilibres locaux, approche financière).



Référente : Audrey MOROT-SIR, responsable du service Urbanisme et Environnement, Ville de Villefranche

Extrait d'OAP